

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 7 JUIN à 19 heures 30,** le Conseil Municipal de la Commune de ARTANNES SUR THOUET s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. ROUSSEAU, Maire.

**Présents:** Didier ROUSSEAU, Véronique L'ANDAIS, Jean-Luc GAUDIN, Nelly VIDAL, Rachel PAYET, James DAVID, Stéphane WOLFF, Sandrine RONDEAU, Guillaume BAUDRY, Lionel DICANOT.

**Absents excusés :** Cyrille MERCIER

**Pouvoir :** Cyrille MERCIER donne pouvoir à Didier ROUSSEAU.

**Secrétaire :** Nelly VIDAL

**Affiché le : Lundi 12 Juin**

**N° 1**

**OBJET : Acquisition de la parcelle ZH 16 – barrage du moulin Saumoussay**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 à L.1123-3

Vu le code civil, et notamment son article 713

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renoncer à exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et de les transférer à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire afin qu'elle acquière les immeubles en question en vue de son projet de création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales sur ladite commune.

**N° 2**

**OBJET : Enfouissement des réseaux – chemin des vertenaises**

Vu l'estimation de l'opération 011.23.01 en date du 25/05/2023 par le SIEMML concernant l'enfouissement des réseaux pour le chemin des Vertenaises

Monsieur le Maire présente le détail de l'estimatif des travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public pour le chemin des Vertenaises.

L'estimation est de 32 634€ TTC pour le génie civil télécom.

L'estimation totale des travaux est de 64 831€ net de taxe. La participation de la commune s'élèverait 12 966.20€.

Le coût total s'élèverait donc à 45 600.20€.

Vu les crédits inscrits au budget 2023.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité:

- D'inscrire ces travaux sur l'année 2024
- d'autoriser monsieur le maire à renseigner et signer tout document relatif à ce sujet.

**OBJET : Création de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : adjoint technique polyvalent
- Durée des contrats : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération :

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Salaire brut
1	367	340	1 649,01 € pour 35 heures Soit 942.29€ pour 20 heures

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

Le conseil municipal décide de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : adjoint technique polyvalent

Durée des contrats : 9 mois

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures

Rémunération :

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Salaire brut
1	367	340	1 649,01 € pour 35 heures Soit 942.29€ pour 20 heures

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement, notamment la mise en place et la signature du contrat de travail.

**N° 4**

**OBJET : Horaires saison estivale – services techniques**

Vu le compte-rendu de l'entretien professionnel de l'année 2022

Monsieur le Maire propose de délibérer pour fixer des horaires de travail adaptés aux périodes de fortes chaleurs pour les services techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser l'agent des services techniques à adapter ses horaires de travail selon les fortes chaleurs de la saison soit une embauche autorisée à partir de 6 heures le matin.

**N° 5**

**OBJET : Désignation de l'agent responsable de la mise en œuvre des règles d'hygiène (ACMO)**

L'ancien agent technique, Philippe COQ avait été désigné comme l'agent responsable de la mise en œuvre des règles d'hygiène.

Il est proposé que Renaud DESCHAMPS, le nouvel agent technique reprenne cette fonction.

Une formation est à prévoir, ainsi qu'un arrêté du Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser monsieur le maire à nommer Renaud DESCHAMPS, agent responsable de la mise en œuvre des règles d'hygiène
- D'autoriser monsieur le maire à inscrire l'agent à une formation réglementaire.

**N° 6**

**OBJET : Animations du 14 Juillet**

Pour la célébration du 14 Juillet de cette année, un feu d'artifice est prévu.

Une buvette sera installée, avec les tarifs suivants :

- La canette de soda sera à 1.50€
- La bière sera à 2€
- Le verre de vin et le jus de fruits sera à 0.50€

N° 7

**OBJET : Subventions octroyées aux associations sur l'année 2023**

VU les demandes de subventions reçues pour l'année 2023

VU les crédits inscrits au budget 2023

Didier ROUSSEAU sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

<b>NOM</b>	<b>montant accordé 2023</b>
Caisse des écoles (classe découverte 2023-2024)	1 200 €
France ALZHEIMER	200,00 €
ADAPEI	200,00 €
GDON Coudray-artannes	300,00 €
école notre dame de la visitation	120,00 €
association chasse du coudray	300,00 €
APE	500,00 €
ACDC Danse	300,00 €
Société l'artanaise	300,00 €
Anciens combattants	300,00 €
club aquariophilie	300,00 €
ADMR Les tuffeaux	300,00 €
Harmonie Varrains Chacé	200,00 €
Perce-neige Bagneux	200,00 €
Ligue contre le cancer	200,00 €
Secours catholique	200,00 €
Sclérosés en plaques	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 320 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'octroyer les subventions comme renseigné précédemment

**N° 8**

**OBJET : Demande de subventions de l'association AFRIEJ – Jeunesse 2023**

Dans le cadre des activités menées par l'association AFRIEJ Culture et Loisirs, le financement est assuré par les subventions municipales des communes suivantes : Artannes-sur-Thouet, Bellevigne-lès-Châteaux, Distré, le Coudray-Macouard, Les Ulmes, Rou-Marson, Varrains et Verrie.

En 2023, la CAF par l'intermédiaire de la nouvelle CTG finance directement les gestionnaires.

La répartition du financement est présentée dans le tableau renseigné.

Il est demandé une subvention d'un montant 2075.51€ à la commune d'Artannes-sur-Thouet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'octroyer une subvention à l'AFRIEJ d'un montant de 2075.51€

**N° 9**

**OBJET : Demande de subventions de l'association AFRIEJ – Transport solidaire**

Dans le cadre des activités menées par l'association AFRIEJ Culture et Loisirs, le financement du transport solidaire est assuré par les subventions municipales des communes suivantes : Artannes-sur-Thouet, Bellevigne-lès-Châteaux, Rou-Marson, Varrains et Verrie.

Il est demandé une subvention d'un montant 276€ à la commune d'Artannes-sur-Thouet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'octroyer une subvention à l'AFRIEJ d'un montant de 276€

La séance se termine à 22 heures.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Didier ROUSSEAU.